



Requete en rectification materielle

Par **Mania Floryan**, le **18/12/2018** à **22:22**

Qui peut saisir le greffe du Tribunal qui a commis une erreur materielle..
Pour ce qui me concerne c est l adresse notée du demandeur ,non conforme aux conclusions déposées par mon avocat .

Quel en est le delai .de la demande

Est ce que je peux déposer la requete.directement par dossiers des preuves au TGI Greffe du Divorce.

Jugement de divorce erroné .

Conclusions déposées

,Signification du Jugement par Huissier transmis a la bonne adresse

Quels sont les art du Code qui precisent le depot de la requete .

Avec mes remerciements

Floryan Mania Auby le 18 decembre 2018